

Handydialogue

DOSSIER : PLAN WALLON

ACCESSIBILITÉ

L'ACCESSIBILITÉ, ENFIN UNE
MATIÈRE TRANSVERSALE ?

LE MAGAZINE d'Esenca



Accessibilité : le Graal en vue en Région wallonne ?!

L'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (PSH), et particulièrement les personnes à mobilité réduite (PMR), est un enjeu majeur. Combien de revendications étayées, combien de mobilisations, d'interpellations politiques, combien de situations d'exclusion... Esenca et ses collègues du CAWaB – Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles – en font leur travail de plaidoyer quotidien depuis des années.

Pour que notre société soit inclusive, pour que les PSH puissent participer activement, celle-ci doit impérativement développer une accessibilité maximale dans toutes les sphères : services et lieux publics, infrastructures communales, sportives, culturelles, scolaires, hospitalières, médicales, de loisirs, judiciaires, transports publics, d'assistance à l'autonomie et à la participation...

Malheureusement, ces différents domaines relèvent de plusieurs niveaux de compétences, ce qui ne facilite pas les connexions adéquates. Certes, la Conférence interministérielle – CIM – remise en chantier par la ministre Lalieux au fédéral, avec ses collègues ministres dans les différentes Régions, vise cet objectif. Et les Plans Handicap fédéral et interfédéral serviront d'outil et d'appui.

Chacun des ministres régionaux ayant la compétence du handicap s'y est engagé. Concrètement, la ministre Morreale, fin janvier, a annoncé un Plan Accessibilité 2022-2024.

L'objectif rejoint notre demande : « Assurer l'autonomie et la participation de tous à la société, notamment, en éliminant les barrières existantes. »

Mais concrètement ? Un projet-cadre sur l'accessibilité, un plan de communication pour faciliter le vote, un soutien à l'interprétation en Langue des Signes pour améliorer l'accès des personnes sourdes notamment aux services publics, et l'amélioration de la qualité des infrastructures sportives ; le tout en 50 actions détaillées.

On avance ! Mais il faudrait que ce plan devienne pérenne et se poursuive au-delà de 2024 ! Le Graal, nous n'y sommes pas encore, mais c'est un outil important que nous allons utiliser, alimenter pour une plus grande accessibilité pour toutes et tous !

Gisèle Marlière
Présidente





L'accessibilité en Région wallonne

L'accessibilité, c'est très important pour les personnes en situation de handicap et les personnes à mobilité réduite. Esenca et le CAWaB – Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles – font tout ce qu'il faut pour faire de l'accessibilité une réalité :

- ➔ manifestations
- ➔ travail politique
- ➔ mobilisations
- ➔ ...

Pour que les personnes en situation de handicap vivent comme tout le monde, il faut que la société soit accessible :

- ➔ les transports en commun
- ➔ les lieux publics comme une administration communale
- ➔ les salles de sports
- ➔ les salles de spectacles
- ➔ les hôpitaux
- ➔ les crèches
- ➔ les écoles
- ➔ les tribunaux
- ➔ ...

La politique en Belgique est très compliquée.

Il y a différents niveaux de pouvoirs :

- ➔ fédéral
- ➔ régional
- ➔ communautaire
- ➔ communal

L'accessibilité n'est pas la même partout.

La ministre Lalieux au fédéral

travaille l'accessibilité avec les ministres des différentes régions.

C'est pour ça qu'il existe aujourd'hui des plans accessibilité de 2022 à 2024.

Ces plans ont pour objectif l'autonomie et la participation de tous dans la société.

Ces plans doivent exister après 2024.

Esenca suivra les plans avec attention.

Gisèle Marlière
Présidente

- Pages 2-3** Éditorial : Accessibilité : le Graal en vue en Région wallonne ?
- Page 4** Sommaire
- Page 5** La Minute culture
- Pages 6-7** L'inspiration porn : un mécanisme validiste à dénoncer
- Pages 8-9** Défendez vos droits : osez contester une décision
- Pages 10-25** DOSSIER : Plan wallon accessibilité - L'accessibilité, enfin une matière transversale ?
- Page 11 Quand l'accessibilité devient plurielle
 - Pages 12-13 Sans accessibilité, pas d'inclusion
 - Pages 14-17 Quelle accessibilité en Wallonie ?
Focus sur son plan 2022-2024
 - Pages 18-20 Qu'en pense le CAWaB ?
Rencontre avec Mathieu Angelo
 - Pages 22-23 Handyaccessible : l'accessibilité, une priorité !
 - Pages 24-25 Au-delà d'un plan, il faut penser l'accessibilité sur le long terme
- Pages 26-27** Échos des entités territoriales
- Page 28** Handydroit®

Périodique d'Esenca asbl : Siège social : rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles

N° d'entreprise : 0416 539 873 – TVA : BE416 539 873 – RPM : Bruxelles – IBAN : BE81 8778 0287 0124

Éditrice responsable : Ouiam Messaoudi – rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

Contact : Nathalie De Wispelaere – nathalie.dewispelaere@solidaris.be – 02 515 06 55

Ont collaboré à ce numéro :

Christine Bourdeauducq (conseillère en accessibilité - Esenca) – Manon Cools (chargée de communication et d'éducation permanente - Esenca) – Nathalie De Wispelaere (chargée de communication - Esenca) – Isabelle Dohet (assistante sociale - Esenca) – Jeanne Guichardon (chargée de projet en accessibilité - Esenca) – Maï Paulus (chargée d'études et de projets - Esenca) – Bénédicte Janssen (chargée de projets – citoyenneté / communication - Liages) – Eloïse Malcourant (chargée de communication & responsable éducation permanente - Sofélia)

Merci à Julie, Loredana pour la relecture et validation des textes en Facile à lire et à Comprendre

Tout don de 40 euros sur le compte BE81877-8028701-24 bénéficie d'une réduction fiscale

Dépôt : Bruxelles X – P501065

www.esenca.be – 02/515 06 55

Vos données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de données à caractère personnel.

À tout moment vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les modifier, supprimer ou exercer votre droit d'opposition. Pour ce faire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : privacy.esenca@solidaris.be

Ce magazine a été réalisé avec le soutien de :

Crédits photos : Images utilisées sous licence de Shutterstock.com

La Minute culture

Voici quelques recommandations de productions culturelles qui traitent du handicap sous toutes ses formes. Bonne découverte !

Livre Jeunesse : **Ma maman vit avec une maladie invisible, mais moi je la vois!** (2022) – Tamara Pellegrini

En bref En France 40 % de la population déclare vivre avec au moins une maladie ou un problème de santé chronique et 80 % de ces maladies sont invisibles. Si certaines posent peu de problèmes dans la vie quotidienne, d'autres sont particulièrement invalidantes et demandent une adaptation permanente. C'est le cas, par exemple, de l'endométriose, de la dépression, de la maladie de Crohn, des fibromyalgies, de la sclérose en plaques, etc. Les enfants sont, bien souvent, les premiers témoins des effets de la maladie sur leur(s) parent(s). Ce livre est un support de médiation positif pour que parents et enfants (dès 3 ans) puissent cheminer ensemble et échanger autour de la maladie tout en offrant des outils et des clés de discussion précis et bienveillants. Mettre l'invisible en

mots et en images permet à l'enfant, dès le plus jeune âge, de briser le tabou de la maladie.

Où? Aux éditions Ateliers de la Belle Étoile

Podcast : **H comme Handicapé. e. s** produit et animé par Hermine @hermine.and.the.wheels

En bref « Le podcast qui donne la parole aux personnes handicapé. e. s parce qu'on ne les entend pas assez. ». Mené par, pour et avec les personnes en situation de handicap, il s'agit de récits intimes qui révèlent le validisme de notre société. Le compte Instagram du podcast regorge de témoignages, de recommandations culturelles, etc. Une vraie mine d'informations!

Où? <http://hcommehandipodcast.fr/fr>

Facile à Lire et à Comprendre

La Minute Culture



Livre pour les enfants : Ma maman vit avec une maladie invisible, mais moi je la vois! (2022) - Tamara Pellegrini - Aux éditions Ateliers de la Belle Étoile
Presque la moitié des Français disent qu'ils ont une maladie ou un problème de santé. 80 % de ces maladies ne se voient pas.

Certaines maladies ne changent pas ou peu le quotidien des malades.
D'autres maladies changent beaucoup le quotidien des malades, de leurs familles, de leurs enfants.

Ce livre permet de parler de la maladie sans difficulté entre les parents et les enfants.

Le podcast H comme Handicapées et handicapé de Hermine
On n'entend pas assez les personnes en situation de handicap à la radio, à la télévision...

Ce podcast leur donne la parole.

Un podcast est une émission radio disponible sur internet.

Elles témoignent de leurs quotidiens, de leurs réalités, de la société validiste.

Validiste, cela veut dire une société faite pour les personnes valides où on ne pense pas toujours aux personnes en situation de handicap.

Vous pouvez écouter le podcast sur ce lien internet : <http://hcommehandipodcast.fr/fr>

L'inspiration porn : un mécanisme validiste à dénoncer

*Avez-vous déjà vu des images ou des vidéos montrant des personnes en situation de handicap réalisant des exploits hors du commun ou bien des actes « ordinaires », mais présentés comme des moments extraordinaires ? Vous êtes-vous déjà sentis inspirés par ces images et vidéos, en vous disant que ce sont tout de même de « belles leçons de vie » ? Dans certains cas, cela s'appelle de l'« inspiration porn » en anglais ou **pornographie de l'inspiration** en français.*

Qu'est-ce que « l'inspiration porn » ?

C'est le fait d'utiliser un groupe, les personnes en situation de handicap dans ce cas de figure, pour le **bien-être** d'un autre groupe, les personnes valides. C'est considérer toutes les personnes en situation de handicap comme des leçons de vie, des sources d'inspiration et de motivation par le simple fait d'exister.

Stella Young¹ — une journaliste et militante pour les droits des personnes en situation de handicap — a souligné cette objectification : « pour beaucoup, les handicapés ne sont pas nos professeurs, nos docteurs ou nos prothésistes oculaires... **Nous ne sommes pas de vraies personnes, nous sommes là pour inspirer** ». Elle a ajouté : « je ne compte plus le nombre de fois où un étranger est venu vers moi pour me dire à quel point j'étais **courageuse** ou **inspirante** (...) ». Dans ce cas, les personnes en situation de handicap sont vues comme des « objets » d'inspiration.

Comprendre pour agir

L'inspiration porn existe partout autour de nous sans que nous le percevions, car nous vivons dans une société validiste. Il faut donc connaître et comprendre ce concept, car ses conséquences sont nombreuses pour les personnes en situation de handicap : paternalisme, infantilisation, objectification et déshumanisation, dévaluation de leurs expériences vécues et attentes créées envers elles en tant qu'objets d'inspiration. Elles devraient réaliser des exploits, avoir une force cachée, par exemple un esprit vif compenserait un corps faible, et incarner une leçon de vie. Mais nombreuses et nombreux sont les femmes et les hommes en situation de handicap qui affirment aujourd'hui : « **je ne suis pas ta leçon de vie** », en s'adressant aux personnes valides.

De plus, certaines personnes valides, en recherchant cette inspiration, contribuent « à créer un **environnement toxique et destructeur** pour les concerné·e·s »². Les Dévalideuses expliquent : « parce qu'elles nous transmettent un message double : derrière vos applaudissements, nous entendons

aussi votre **soulagement**. "Ouf, moi j'ai de la chance. Moi je ne suis pas comme ça". Oui en effet, nous sommes comme ça. Et nous faisons avec, nous n'avons pas le choix. Mais nous préférerions qu'on ne nous le rappelle pas constamment ».

Remettre la personne au centre


Mais certains messages peuvent réellement être inspirants pour tout le monde. Alors pour éviter de faire circuler de l'inspiration porn, posons-nous quelques questions à propos des vidéos, images, récits que nous voyons : qui raconte l'histoire ? Qui est représenté ? Est-ce un portrait réaliste ? L'attention est-elle portée uniquement sur le handicap ou sur la personne dans son ensemble ? Les personnes représentées sont-elles consentantes ? Partagent-elles l'idée qui est véhiculée dans le média ?

Si c'est la personne concernée qui parle pour elle-même, elle possède le contrôle sur ce qu'elle souhaite dévoiler ou non et sur le message qu'elle souhaite partager avec le public.

Pour approfondir le sujet

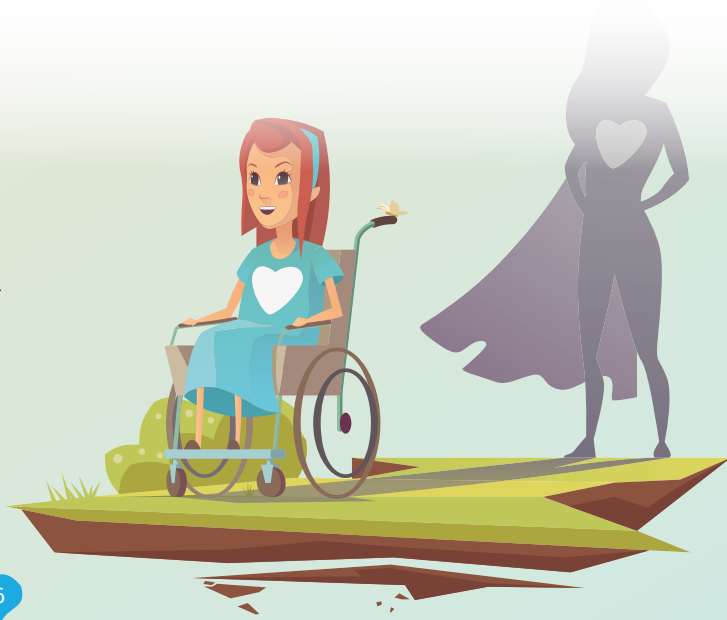
Esenca a réalisé une étude sur le sujet disponible sur notre site

Inspiration porn : un mécanisme validiste

 www.esenca.be/wp-content/uploads/2022/12/Etude-2022-Inspiration-porn.pdf

1 Dans sa conférence TED (2014) « Inspiration porn and the objectification of disability » : https://www.ted.com/talks/stella_young_i_m_not_your_inspiration_thank_you_very_much?language=fr. Stella Young (1982-2014).

2 Les Dévalideuses, le collectif féministe qui démonte les idées reçues sur le handicap : <http://lesdevalideuses.org/les-projets/la-pornographie-de-linspiration/>





La pornographie de l'inspiration

CONNAÎTRE UN MÉCANISME VALIDISTE POUR AGIR

Prenons un exemple :

Une personne valide met sur son profil Facebook.

Une vidéo d'une personne en situation de handicap en train de faire ses courses comme tout le monde.

La publication Facebook montre cela comme étant un exploit.

Malgré son handicap, elle fait ses courses comme tout le monde...

C'est cela la **pornographie de l'inspiration**.

Cela peut concerner toutes sortes de gens.

Ici, nous allons parler de la personne en situation de handicap.

C'est-à-dire, utiliser la personne en situation de handicap pour le **bien-être** des personnes valides.

La personne en situation de handicap est un exemple à suivre simplement parce qu'elle existe.

Cela peut paraître gentil de montrer qu'elle sait faire plein de choses.

Mais elle n'est pas là pour donner des leçons de vie.

Elle vit comme tout le monde !

Elle n'a pas de super-pouvoirs, car en situation de handicap.

Faire cela, c'est prendre la personne en situation de handicap comme un enfant, un objet...

Cela montre aussi le soulagement des personnes valides de ne pas être en situation de handicap.

Une personne en situation de handicap peut inspirer, montrer l'exemple.

Si c'est elle qui décide de le faire et parle de sa réalité.

Ça, ce n'est pas de la pornographie de l'inspiration.



Défendez vos droits

OSEZ CONTESTER UNE DÉCISION

Depuis plus de 100 ans, Esenca défend les droits des personnes en situation de handicap, de maladie grave et/ou invalidante. Pour cela, nous vous proposons différents services comme le contact center, Handydröit®, Handyprotection, le point d'appui Unia. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre question handicap, un doute sur l'application d'un droit... Retour sur deux situations dont les jugements ont pu être revus grâce à l'intervention du service Handydröit® d'Esenca.



Recours contre une décision AVIQ

L'AVIQ refuse de prendre en charge le placement d'un élévateur d'escalier estimant qu'une seconde rampe pourrait être suffisante pour répondre aux besoins de madame X. Cette dernière n'étant pas d'accord avec la décision nous interpelle dans le cadre du service Handydröit®.

L'expert désigné par le tribunal constate que madame X éprouve de graves difficultés pour se déplacer dans sa maison. L'installation d'une rampe ne répond pas à ses besoins et pourrait entraîner des chutes étant donné son équilibre précaire. De plus, elle demande systématiquement de l'aide à son mari pour monter l'escalier.

Le tribunal a donc entériné le rapport de l'expert et il conclut que l'AVIQ doit intervenir dans le coût d'un élévateur d'escalier.

Recours contre une décision de remise au travail dans le cadre de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités

Monsieur Y s'est vu notifié un refus de reconnaissance de l'état d'incapacité de travail par son organisme assureur au sens de l'article 100 §1^{er} de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités qui couvre les dépenses de soins de santé et les indemnités en cas d'incapacité de travail.

Cet article 100 dit entre autres : « Est reconnu incapable de travailler au sens de la présente loi coordonnée, le travailleur qui a cessé toute activité en conséquence directe du début ou de l'aggravation de lésions ou de troubles fonctionnels dont il est reconnu qu'ils entraînent une réduction de sa capacité de gain, à un taux égal ou inférieur au tiers de ce qu'une personne de même condition et de même formation peut gagner par son travail, dans le groupe de professions dans lesquelles se range l'activité professionnelle exercée par l'intéressé au moment où il est devenu incapable de travailler ou dans les diverses professions qu'il a ou qu'il aurait pu exercer du fait de sa formation professionnelle. »

Monsieur Y a principalement exercé ses activités dans le bâtiment. Arrêté pendant 2 ans pour raison de santé, une décision du médecin-conseil le remet au travail pour peu que celui-ci soit adapté.

Monsieur Y conteste la décision via notre service Handydröit®, car son état de santé reste inchangé et a développé des troubles dépressifs invalidant et incapacitant pouvant prétendre à une incapacité de plus de 66 %.

L'expert désigné par le tribunal du travail a tenu compte dans son rapport d'expertise de l'avis du psychiatre qui a travers ses travaux estime que monsieur Y a bien des troubles psychiques majeurs et des difficultés cognitives permettant de reconnaître une incapacité économique à 66 %. Néanmoins, l'expertise précise que cette incapacité n'a pas nécessairement un caractère définitif vu l'âge de monsieur Y.

Défendre les droits des personnes en situation de handicap fait partie de l'ADN d'Esenca. Pour être bien défendu, il faut être conseillé, dirigé vers les personnes et les services qui analyseront en détail chaque demande et vous conseilleront au mieux. Faites appel à nous.

Pour plus d'informations

Contact center Esenca
De 8 h à 12 h du lundi au vendredi
au ☎ 02 515 19 19
ou via ✉ esenca.contactcenter@solidaris.be



Défendez vos droits

Depuis 100 ans, Esenca défend les droits des personnes en situation de handicap, de maladie grave.

Elle propose des services comme : le contact center, handydroit®, service de défense des droits des personnes en situation de handicap devant le tribunal

Si un droit n'est pas respecté, Esenca peut vous aider.

Voici 2 exemples où une personne a pu avoir ses droits.

Action contre une décision de l'Agence pour une Vie de Qualité – l'AVIQ

Madame Giovanna a beaucoup de difficultés pour marcher.

Elle a demandé à l'AVIQ pour avoir un élévateur d'escalier.

L'AVIQ a refusé et dit qu'une deuxième rampe suffit pour monter les escaliers.

Madame Giovanna n'est pas d'accord avec la décision de l'AVIQ.

Elle appelle le service Handydroit® d'Esenca.

Le service est d'accord avec madame Giovanna.

Au tribunal, un expert dit que :

- ➔ madame Giovanna a beaucoup de difficultés pour se déplacer dans sa maison
- ➔ une rampe ne suffit pas
- ➔ cela est dangereux, car elle pourrait tomber même si son mari l'aide

Le tribunal est d'accord avec l'expert.

L'AVIQ doit aider dans l'achat d'un élévateur d'escalier.

Décision de remise au travail

Monsieur François ne peut plus travailler.

Sa mutualité refuse de reconnaître qu'il n'est plus capable de travailler.

Monsieur François a travaillé dans le bâtiment.

Il a dû arrêter pendant 2 ans pour raison de santé.

Le médecin de la mutualité décide que monsieur François peut retravailler si on adapte son travail.

Monsieur François est contre cette décision et appelle le service Handydroit®.

Pour monsieur François, sa santé ne s'est pas améliorée.

Il est très dépressif et ne se sent pas bien du tout.

Il a vu un psychiatre qui dit que sa santé ne lui permet pas de travailler.

Au tribunal, l'expert a lu ce rapport et est d'accord avec le psychiatre.

Quand monsieur François se sentira mieux, il pourrait retravailler.

Pour défendre ses droits, il faut les connaître.

Appelez Esenca pour en parler et être conseillé.

PLAN WALLON **ACCESSIBILITÉ** L'ACCESSIBILITÉ, ENFIN UNE MATIÈRE TRANSVERSALE ?

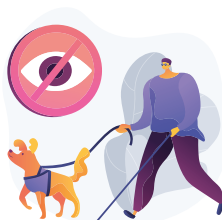


Quand l'accessibilité devient plurielle

Esenca milite depuis plus de 100 ans pour les droits des personnes en situation de handicap et se bat au quotidien pour une société inclusive, solidaire et accessible. Dans ce dossier, nous allons nous concentrer sur l'accessibilité, car nous défendons le postulat selon lequel c'est la situation dans laquelle évolue la personne qui place cette dernière dans une situation de handicap. Il est donc primordial d'agir sur l'ensemble des facteurs qui rendent l'environnement inaccessible. Ils sont nombreux et touchent à de nombreux domaines. Cela peut concerner le bâti quel qu'il soit, les transports, etc. Il peut aussi s'agir de l'accueil de la personne en situation de handicap, d'utiliser la Langue des Signes et non avoir recours à un interprète... Et qu'en est-il de l'accès à l'information tant papier que sur le net? L'usage du « Facile à Lire et à Comprendre » est-il généralisé? Les sites internet sont-ils tous accessibles?

Rappelons que la Belgique a signé et ratifié la convention ONU relative aux droits des personnes handicapées en 2009 et que notre constitution s'est dotée en 2021 d'un article 22 ter qui dit textuellement : « Chaque personne en situation de handicap a le droit à une pleine inclusion dans la société, y compris le droit à des aménagements raisonnables. »

L'accessibilité doit être plurielle et appréhendée de la manière la plus large possible pour faire de l'inclusion une réalité.



Facile à Lire et à Comprendre

L'accessibilité pour toutes et tous



Pour Esenca, la société doit être inclusive, solidaire et accessible.

Cet Handylogue parle de l'accessibilité.

Pour nous, c'est parce que la société, l'environnement – les bâtiments, les trottoirs, l'information... - ne sont pas accessibles que la personne est en situation de handicap.

Qu'est-ce qui fait une société inaccessible?

L'inaccessibilité :

- ➔ des bâtiments
- ➔ des transports
- ➔ de la communication : pas de Langue des Signes et pas de textes en « Facile à Lire et à Comprendre »
- ➔ des sites internet

La Belgique a signé la convention ONU relative aux droits des personnes handicapées en 2009.

L'article 22 ter de la Constitution belge dit que :

« Chaque personne en situation de handicap a le droit à une pleine inclusion dans la société et à des aménagements raisonnables. »

Il faut une société accessible pour faire de l'inclusion une réalité.

Sans accessibilité, pas d'inclusion

Que l'on soit en situation de handicap, femmes, seniors, jeunes... l'accessibilité peut revêtir diverses formes tout aussi essentielles pour chacun de ces publics, car elles se recoupent, se rejoignent, se renforcent. Nous voulons toutes et tous être autonomes, nous déplacer, échanger, accéder à tous les services que la société propose, vivre, etc., le tout dans le respect de la personne et de ses besoins. Nous avons demandé aux ASBL du réseau associatif Solidaris Liages et Sofélia leur avis sur la question, pour l'une, il s'agit de rappeler l'accessibilité de leur service, pour l'autre des points essentiels. L'ASBL Liages est une association du réseau Solidaris reconnue en éducation permanente. Elle représente et défend les droits des personnes de plus de 55 ans depuis 1977. Sofélia est une fédération militante des Centres de Planning familial solidaires.

SOFÉLIA

Les Centres de Planning familial : des lieux accessibles à toutes et tous

Les Centres de Planning familial (CPF) sont des structures d'accueil ouvertes à toutes et tous, quels que soient votre âge, votre genre, votre orientation sexuelle et vos convictions. Ces endroits, où vous trouverez des équipes de professionnelles et professionnels (médecin généraliste, gynécologue, assistant et assistante sociale, conseiller et conseillère conjugale, psychologue, infirmier et infirmière sociale, juriste, sexologue), vous offrent un espace d'écoute, de dialogue et d'information sur toutes les questions en lien avec la vie relationnelle, affective et sexuelle. Les CPF sont joignables par e-mail, par téléphone, vous pouvez aussi vous y rendre directement. Pour les coordonnées de tous les CPF affiliés à Sofélia : www.sofelia.be.

LIAGES

L'accessibilité est importante pour les personnes âgées, car la plupart veulent jouer un rôle actif dans la société. Elles veulent avoir une vie sociale, culturelle et citoyenne. Pour que cela soit possible, il y a 5 points essentiels :

- **Des espaces intergénérationnels** : Les personnes âgées ne veulent pas toujours n'être qu'entre personnes âgées. C'est important pour elles d'échanger avec d'autres générations.
- **Le droit d'accès aux transports en commun à l'heure qu'elles veulent** : Beaucoup de personnes âgées se sentent jugées lorsqu'elles occupent une place dans les transports pendant les heures de pointe. D'ailleurs, les réductions seniors ne s'appliquent pas à ces heures-là. C'est dommage : cela revient à dire que ce que les personnes âgées ont à faire est moins important que le reste de la population.
- **De la sécurité et de l'éclairage public** : Certaines personnes âgées perdent confiance en leur capacité à se défendre ou à ne pas tomber. De plus, elles sont plus souvent la cible d'agressions parce qu'elles sont considérées comme vulnérables. Pour améliorer leur sentiment de sécurité, il faut des espaces publics bien éclairés.
- **Des feux verts plus longs** : Certaines personnes âgées se déplacent plus lentement. Pour elles, le temps que dure un feu vert n'est souvent pas assez long.
- **Des trottoirs larges** : Certaines personnes âgées se déplacent à l'aide d'un rollator ou d'une canne. Il faut donc des trottoirs larges, sans obstacle comme les vélos et les trottinettes qui leur bloquent le chemin.

www.liages.be

Facile à Lire et à Comprendre



Sans accessibilité, pas d'inclusion

L'accessibilité concerne tout le monde :

- ➔ les personnes en situation de handicap
- ➔ les femmes
- ➔ les seniors
- ➔ les jeunes...

Esenca a demandé à l'ASBL Liages et Sofélia ce qui était important pour leurs publics. Liages est une des ASBL de la mutualité Solidaris et son public est les personnes âgées. Sofélia est une autre ASBL de la mutualité Solidaris qui s'adresse à tous les publics et s'occupe de la vie affective et sexuelle, de la contraception (pour ne pas avoir d'enfants).



LIAGES

L'accessibilité est importante pour les personnes âgées.

Les personnes âgées veulent avoir accès à la société.

Cela veut dire avoir une vie :

- ➔ sociale
- ➔ culturelle
- ➔ citoyenne.

5 points sont importants :

1. **Des lieux de rencontres :**
Les personnes âgées veulent pouvoir échanger avec tout le monde, pas uniquement avec des personnes âgées.
2. **L'accès aux transports comme tout le monde :**
Les personnes âgées veulent pouvoir prendre les transports en commun quand elles le souhaitent, même pendant les heures où il y a beaucoup de personnes dans les bus, les trains...
3. **Se sentir en sécurité dans l'espace public :**
Les personnes âgées ont plus peur de ne pas savoir se défendre si on les agresse. Elles ont peur de tomber.
Il faut que les espaces publics soient bien éclairés.
4. **Des temps de feux verts plus longs pour traverser les rues.**
Des personnes âgées se déplacent plus lentement.
Pour elles, le temps pour traverser au feu vert n'est pas assez long.
5. **Des trottoirs larges :**
Des personnes âgées marchent avec un rollator ou une canne.
Les trottoirs sont souvent encombrés avec des trottinettes, des vélos.
C'est difficile de passer.
Il faut des trottoirs plus larges.

SOFÉLIA

Les Centres de Planning familial : des lieux accessibles à toutes et tous

L'accessibilité de services est très importante pour toutes et tous.

Les Centres de Planning familial (CPF) sont ouverts à toutes et tous !

Les services qui y sont faits le sont pour toutes et tous !

C'est un endroit où l'on peut parler, avoir de l'information sur toutes les questions en lien avec la vie relationnelle, affective et sexuelle.



Quelle accessibilité en Wallonie ?

FOCUS SUR SON PLAN 2022-2024

Le Gouvernement wallon a adopté son Plan d'accessibilité 2022-2024 dont l'objectif est d'assurer l'autonomie et la participation de tous et plus particulièrement des personnes en situation de handicap dans la société. Élaboré en collaboration avec les administrations publiques dont l'AVIQ et avec en consultation avec le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles (CAWaB), il comprend une cinquantaine d'actions, à court, moyen et long terme, organisé en 3 axes : réglementation, soutien à la mise en accessibilité et sa communication et enfin les aménagements accessibles

Pour qui ?

En Belgique, entre 30 et 40 % de la population est considéré à mobilité réduite, car elle rencontre des **obstacles au quotidien** quant à l'**accessibilité, l'autonomie de vie et à la participation sociale**. Cela signifie que ce plan est bénéfique à un très grand nombre de personnes.

Que comprend ce plan ?

Ce plan se déploie sur trois axes : le cadre légal, le soutien à la mise en place, les aménagements en tant que tels.

Le cadre légal

Avant tout, il faut cadrer l'accessibilité par des décrets, des réglementations et des normes légales. L'axe 1 du plan intitulé « décret, réglementations et normes légales » annonce la **mise en place d'un décret-cadre sur l'accessibilité** dont l'objectif est d'assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments, aux espaces publics, aux services, aux événements, et à l'information. Pour y parvenir, le décret s'appuie sur 5 axes : la mise en œuvre du Handistreaming - la prise en compte du handicap dans toutes les compétences wallonnes -, l'accès aux services publics et à l'information au travers d'une communication accessible, la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments existants recevant du public, la définition des procédures en vue de garantir l'accessibilité des événements ouverts au public, l'établissement d'un cadastre et l'information sur le niveau d'accessibilité des bâtiments recevant du public.

Il existe déjà le **Guide Régional d'Urbanisme (GRU)** relatif à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Il est l'outil d'orientation en matière d'urbanisme à l'échelle régionale. Il décline, pour la Wallonie, les **objectifs de développement du territoire en tenant compte tant des normes que des spécificités des territoires**. En termes d'accessibilité, le GRU compile les informations qui figuraient « dans le règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite » (RGBPMR – article 414 et 415 du CWATUP), qui conservent une valeur réglementaire. Si cette législation est adaptée, cela permettrait d'aller

plus loin dans l'opérationnalisation et les obligations réglementaires dans le domaine de l'accessibilité.

Soutien à la mise en accessibilité

Pour soutenir la mise en accessibilité, quatre types d'actions sont envisagées : l'évaluation-étude, les outils d'accompagnement, les outils de références, les formations et conférences. Il est nécessaire de souligner que la participation des personnes concernées est envisagée tant pour les évaluations-étude que pour les outils d'évaluation.

- L'évaluation-étude

Ainsi, il est prévu des actions d'évaluations de l'accessibilité des élections ou l'état des lieux des aménagements de formation par exemple. Ces études permettront de faire l'état des lieux de l'existant.

- Les outils d'accompagnement

La mise en place d'une fonction consultative représentant les personnes et les associations de défense des personnes en situation de handicap en Wallonie est un des outils d'accompagnements visant à améliorer la représentation et la cohérence des actions menées. Ce nouvel organe de consultation est chargé de remettre des avis au Gouvernement pour faire du Handistreaming une réalité. Il permet aussi d'améliorer la représentation des personnes en situation de handicap et la cohérence des actions menées dans le cadre des politiques du handicap en Wallonie.

Pour renforcer les conditions d'une communication accessible à tous, le plan envisage **d'améliorer l'accès des personnes sourdes aux services publics**, en soutenant l'interprétation en langue des signes et de **faciliter le recours à la traduction** en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) par la reconnaissance et la promotion des services de traduction.

- Les outils de référence

L'idée est de proposer aux professionnels des outils afin d'améliorer l'accessibilité, l'accompagnement, les aménagements, la communication, etc.

Une des mesures porte sur la création d'un **guide reprenant les bonnes pratiques et des recommandations aux hôpitaux**



afin d'améliorer l'accès au soin de santé et aux soins hospitaliers.

Une autre mesure porte sur l'accessibilité universelle dans les projets d'espaces publics subsidiés. Ainsi, lorsqu'un soutien est apporté aux pouvoirs locaux et en collaboration avec eux, cet outil pourrait être utilisé **pour garantir la prise en compte du principe d'accessibilité universelle** dans les projets par le biais de l'évolution des procédures, le renforcement de l'information sur la prise en compte de l'accessibilité et en y intégrant **la signature d'une charte par les bourgmestres** des communes bénéficiant de subsides. Par exemple, le Service public wallon Mobilité et Infrastructures met en place un suivi des mesures à prendre en compte pour assurer une accessibilité à tous les types d'usagers — piétons, y compris PMR et cyclistes — via une « check-list accessibilité » pour toutes les étapes du projet, et une charte de bonne utilisation.

Le plan prévoit également la création ou l'actualisation de la documentation technique, des formations à l'attention des chefs de projets et des bureaux d'études avec pour objectif de promouvoir les bonnes pratiques d'aménagements pour créer des environnements sécurisants aux PMR.

Communication et aménagements accessibles

Le troisième axe du plan porte spécifiquement sur la communication et les aménagements accessibles dont un premier volet porte **la mise en accessibilité, d'étude et de référencement des sites et des événements accessibles** et un second sur **l'amélioration de la mobilité** pour les personnes en situation de handicap.

Une des mesures porte, par exemple, sur un plan de déploiement de l'accessibilité au sein de l'Opérateur de Transport de Wallonie avec pour objectif d'améliorer l'accessibilité des transports en commun comme les TEC en travaillant tant sur le matériel roulant, l'infrastructure, l'accueil par le personnel et l'accessibilité à l'information. **Ainsi, la mise en accessibilité des arrêts de bus** se poursuit avec sa 5e phase d'aménagement des infrastructures sur base des critères d'accessibilité définis avec le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles (CAWaB). Une autre mesure s'attelle à l'établissement **d'un plan piéton** à l'attention des pouvoirs locaux pour promouvoir et rendre l'espace public aux usagers actifs et aux personnes à mobilité réduite.

Le gouvernement wallon réitère aussi son engagement **pour rendre accessibles les espaces naturels pour tous**. Au-delà

de la notion de handicap, la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap pour développer l'accessibilité des espaces naturels est profitable à tous les publics. En effet, les aménagements, les équipements et les animations conçus initialement pour les personnes en situation de handicap sont susceptibles d'offrir un meilleur confort d'usage à tous. Depuis 2019, **le projet Natur'accessible** vise à aménager des sentiers en pleine nature pour tous publics. Les équipes des parcs naturels ont été accompagnées par les bureaux d'étude d'Access-i, pour rendre la nature accessible aux personnes à besoins spécifiques. Ainsi, 10 parcs naturels sont finalisés ou encore en cours d'aménagements.

Le plan comprend également des actions visant l'accessibilité de l'offre touristique en Région wallonne afin d'améliorer les séjours touristiques à toutes et tous comme **le référencement des bâtiments et des attractions accessibles aux PMR**. Pour certifier et valoriser **le niveau d'accessibilité** des infrastructures et sites touristiques engagés dans la démarche, il est indispensable de passer par l'opérateur Access-i. Esenca est un des bureaux d'étude agréés par Access-i. Le public à besoins spécifiques doit pouvoir s'appuyer sur des informations claires, précises et vérifiées pour préparer leurs activités ou séjours touristiques. Une meilleure communication sur l'offre touristique certifiée permet de répondre à la demande des touristes.

Au travers de ces 50 actions, ce plan accessibilité renforce, étaye et poursuit le travail déjà entamé. Pour faire de l'accessibilité et de l'inclusion une réalité, ce plan ne peut s'arrêter à 2024, il doit être rendu pérenne. Nous y veillerons.

Pour plus d'informations

Service Handyaccessible

☎ 02 517 06 07

ou via ✉ esenca.handyaccessible@solidaris.be

🌐 www.esenca.be

Contact center Esenca

De 8h à 12h du lundi au vendredi au ☎ 02 515 19 19

ou via ✉ esenca.contactcenter@solidaris.be

Access-i

Pour avoir des informations sur le niveau d'accessibilité d'établissements touristiques et des événements 🌐 www.access-i.be



Le Gouvernement wallon a un Plan accessibilité jusqu'en 2024.

Ce plan veut assurer l'autonomie et la participation de toutes et tous dans la société.

Il y a une cinquantaine d'actions dans ce plan.

Ce plan est important, car il facilitera la vie de nombreuses personnes.

En Belgique, presque la moitié de la population - 40 % - est une personne à mobilité réduite : PMR.

Cela veut dire que ces personnes ont des difficultés dans leurs déplacements, leurs autonomies, participations sociales...

Ce plan veut agir sur 3 points :

- ➔ les lois, les règles accessibilité
- ➔ le soutien à la mise en accessibilité et communiquer sur cela
- ➔ les aménagements raisonnables

LES LOIS

Il faut une loi l'accessibilité.

Cette loi assurera l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

- ➔ aux bâtiments
- ➔ aux espaces publics
- ➔ aux services
- ➔ aux événements
- ➔ à l'information

Il y a déjà le Guide Régional d'Urbanisme pour la Wallonie, le GRU.

Mais il doit être amélioré.

Cela permettra de mieux organiser l'accessibilité et la mise en accessibilité des bâtiments publics.

LA MISE EN ACCESSIBILITÉ

Pour aider à la mise en accessibilité, ce plan wallon prévoit 4 actions :

1. Dire si c'est accessible ou pas

- ➔ Les personnes à mobilité réduite pourront donner leur avis sur :
 - l'accessibilité des élections ou de l'hébergement par exemple
 - les aménagements pour l'accessibilité à la formation professionnelle des personnes en situation de handicap par exemple

2. Les outils d'accompagnement

Il s'agit de la création du Conseil Consultatif wallon des personnes handicapées.

Créé au début de 2023, il représente les personnes et les associations de défense des personnes en situation de handicap en Wallonie.

Ce conseil donne son avis sur des législations, des projets...

Pour que les personnes en situation de handicap soient bien prises en compte. C'est ce que l'on appelle le Handistreaming.

Le Handistreaming, c'est quand on pense handicap et personnes en situation de handicap dans toutes les lois, projets, actions... Le plan prévoit aussi une communication accessible à toutes et tous avec des actions pour soutenir l'interprétation en langue des signes et le Facile à Lire et à Comprendre - FALC.

3. Les outils de bonnes pratiques

Les professionnels ont besoin d'outils pour améliorer l'accessibilité.

Il y en a plusieurs :

- ➔ un guide pour les hôpitaux pour améliorer l'accès au soin de santé et aux soins à l'hôpital
- ➔ la mise à jour de la documentation technique accessibilité
- ➔ des formations aux professionnels sur les aménagements pour rendre leurs projets accessibles aux personnes à mobilité réduite
- ➔ une liste de ce qu'il faut faire et mettre en place pour l'accessibilité
- ➔ un projet pour rendre un espace public accessible, le plan prévoit la signature d'une charte assurant l'accessibilité universelle pour les projets d'espaces publics qui ont reçu de l'argent public

4. Communication et aménagements accessibles

Cette partie du plan s'occupe de :

- ➔ l'accessibilité des sites internet
- ➔ l'amélioration de la mobilité, cela veut dire d'aller là ou on veut de la manière que l'on veut

Voilà quelques exemples d'actions prévues dans le plan :

- ➔ améliorer l'accessibilité des transports en commun comme les TEC et des arrêts de bus
- ➔ mettre en place un plan pour les piétons pour rendre l'espace public aux usagers actifs et aux personnes à mobilité réduite et de le faire connaître
- ➔ rendre accessibles les espaces naturels pour toutes et tous au-delà du handicap.

Tous les aménagements, les équipements et les animations pensés d'abord pour les personnes en situation de handicap bénéficient à l'ensemble de la population.

Aujourd'hui, 10 parcs naturels ont été rendus accessibles ou sont en train de l'être.

- ➔ tenir à jour une liste de l'accessibilité de l'offre touristique en Région wallonne pour savoir quels sont les bâtiments et les attractions accessibles aux PMR.

Sans accessibilité, pas d'inclusion.

Esenca sera attentive à la réalisation de ce plan.

Qu'en pense le CAWaB ?

RENCONTRE AVEC MATHIEU ANGELO

Rendre l'environnement accessible à l'ensemble de la population en situation de handicap est un vaste chantier. En Wallonie et sur Bruxelles, ce travail est indissociable du CAWaB – Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles – qui regroupe 20 associations, dont Esenca. Consulté lors de l'élaboration du plan wallon accessibilité, nous avons voulu rencontrer Mathieu Angelo, directeur du CAWaB, pour échanger sur ce tout nouveau plan.

Esenca : Qu'est-ce qui change dans l'élaboration de ce plan par rapport aux précédents ?

Mathieu Angelo « Le CAWaB a pu donner son input dans ce plan, il y a eu des échanges entre le cabinet, les administrations et notre association. On a participé à des réunions, on a remis un avis sur les différentes mesures du plan comme d'autres partenaires. Il y a eu une volonté de consulter et d'intégrer le CAWaB dans les différentes étapes comme la mise en œuvre et le suivi du plan. Ce qui ne s'est pas fait suffisamment dans le cadre du plan précédent.

Bien entendu, nos apports et avis n'ont été que « consultatifs », et ce sont bien les ministres et leurs administrations qui ont eu le dernier mot, et qui ont défini les actions reprises dans le plan.

Il reste encore des points à éclaircir comme l'organisation du suivi des mesures et leur évaluation, mais nous sommes bien présents dans le déroulé du plan. »

Esenca : Sur l'ensemble des mesures du plan, laquelle vous semble la plus importante ?

MA « Une des mesures de ce plan nous tient particulièrement à cœur, car elle porte sur la mise en place d'un décret-cadre sur l'accessibilité. Le plan conforte l'objectif d'y arriver, mais nous sommes à moins d'un an des élections, donc nous espérons vraiment que cette action aboutisse rapidement. C'est un point important à garder en tête pour nous et pour le gouvernement. »

Esenca : Quels sont les points positifs et négatifs de ce plan ?

MA « L'avantage de ce plan, c'est que l'ensemble des membres du gouvernement s'étant mis autour de la table, il peut comporter des actions et mesures plus transversales. Il faut le saluer, car l'accessibilité, c'est l'affaire de toutes et tous. Mais ces plans devraient être définis plus tôt dans la législature, au moment où les élus décident de leurs orientations politiques, au moment de la création du gouvernement pour pouvoir avoir le temps d'y travailler et le rendre effectif. Le plan n'engage que le gouvernement actuel, il est aussi essentiel d'avoir une vision à plus long terme quand on parle d'accessibilité. »

Esenca : Oui, l'accessibilité ne s'arrête pas à 2024. Et après, qu'en sera-t-il ?

MA « Ce plan doit devenir pérenne. Il doit pouvoir être poursuivi après les élections de 2024. Il est clair que ses intentions sont bonnes, il y a la volonté de mettre sur la

table un décret qui améliorera l'accessibilité des bâtiments, des événements, de la communication et des services existants. On va dans la bonne direction, mais il reste peu de temps pour réellement tout concrétiser avant les élections. C'est pour cela que l'on a besoin d'une vision à plus long terme parce que l'accessibilité s'organise sur le temps long – 10 ans ou 15 ans. Il faut planifier, agencer l'accessibilité, l'accès aux bâtiments, aux services publics et à l'information, de manières ambitieuses, mais réalistes, car cela représente un coût important. Il faut y croire parce qu'on a besoin que la société dans laquelle on vit évolue, et en particulier dans le contexte du vieillissement de la population en Région wallonne. »

Esenca : Ce plan sera-t-il évalué ? Le CAWaB est-il partie prenante de cette évaluation ?

MA « L'évaluation de ce plan est une démarche importante et que nous jugeons indispensable. Cela permettra d'avoir une représentation claire de la reconduction ou pas et du suivi des actions en 2024 et pour les années futures.

Nous sommes parties prenantes, mais au vu de l'ampleur de la tâche, le conseil consultatif wallon, mis en place depuis le début de cette année, sera un allié précieux dans le suivi de la mise en œuvre de la politique accessibilité et inclusion à l'avenir. Et pour moi, il doit être intégré dans l'évaluation du plan.

Le système politique dans lequel on évolue recourt beaucoup à l'avis, la consultation, mais ils ne sont pas contraignants. Ce tout récent conseil wallon est un organe qui peut devenir important s'il est bien utilisé et qu'on lui donne le crédit qu'il mérite, car on voit au fil des années, une nette amélioration des relations entre la société civile, les ASBL, les collectifs et les décideurs. Les choses bougent, avancent. La concertation évolue positivement. »

Esenca : Vous vouliez aborder la mise en place de nombreux plans...

MA « Oui... Les plans se multiplient. Il ne faudrait pas qu'ils se superposent sans réelle intelligence et qu'ils soient uniquement pensés en termes de case à remplir. La réalité est bien plus complexe que cela. Il faut penser une intersectionnalité de qualité, prendre en compte le cumul des spécificités, des diversités et de leurs impacts... et surtout : concrétiser ces plans.

Et pour conclure, je voudrais revenir sur ce plan accessibilité. Plusieurs de ses mesures portent sur la réalisation de cadastres. S'il est important de connaître ce qui est

mis en place et existant sur le terrain, il faut aussi aller au-delà. Il faut challenger l'avenir, définir des objectifs d'amélioration de l'accessibilité et se donner les moyens d'y parvenir dans toutes les compétences en y allouant également des ressources humaines et budgétaires. »

Esenca : Merci

Infos et contact

CAWaB

Siège Social : Rue de la Fleur d'Oranger, 1/213 - 1150 Bruxelles

Siège d'Exploitation : Rue de la Pépinière, 23 - 5000 Namur

☎ 081 13 97 87 - 0493 88 83 89

✉ info@cawab.be - 🌐 www.cawab.be

Vous pouvez aussi suivre le CAWaB sur Facebook

Facile à Lire et à Comprendre

Pour que les personnes en situation de handicap puissent vivre comme tout le monde, il faut que la société soit accessible.

Il existe une association qui veille à l'accessibilité.

C'est le CAWaB : Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles.

Il regroupe 20 associations handicap dont Esenca.

Esenca a rencontré le directeur du CAWaB, Mathieu Angelo, pour parler du plan accessibilité wallon.

Esenca : Quelles sont les nouveautés de ce plan par rapport aux précédents ?

Mathieu Angelo explique que le CAWaB a collaboré au plan.

Il a participé à des réunions et a pu donner son avis sur le plan accessibilité wallon.

C'est la première fois que cela se fait.

C'est une nouveauté par rapport aux autres plans.

Esenca : Quelle est l'action la plus importante du plan pour le CAWaB ?

Mathieu Angelo répond que le plan prévoit la mise en place d'une loi sur l'accessibilité.

C'est très important, mais il y a les élections en 2024.

Cela va être difficile de faire cette loi avant les élections.

Après les élections de 2024, le nouveau gouvernement doit continuer ce plan.

Esenca : Quels sont les points positifs et négatifs de ce plan ?

Pour Mathieu Angelo, le point positif, c'est que les ministres du gouvernement wallon ont participé ensemble à écrire le plan accessibilité.

L'accessibilité, c'est l'affaire de toutes et tous.

C'est pour cela qu'il y a des actions pour les transports en commun, les bâtiments, le tourisme...

Le point négatif : Le plan aurait dû être mis en place plus tôt, après les élections de 2018.

Cela aurait permis de le travailler pendant plus de temps.





Esenca : Que faire pour l'accessibilité après 2024 ?

Mathieu Angelo : « Ce plan doit être poursuivi après les élections de 2024. Il faut plus de temps pour rendre accessibles des bâtiments, des services, de l'information...

Il faut penser l'accessibilité sur 20 ans, 25 ans...

Car il y a beaucoup de choses à mettre en place et cela coûte de l'argent. Cela doit être réfléchi pour être bien organisé. »

Esenca : Le CAWaB participera-t-il à l'évaluation du plan ?

Mathieu Angelo : « Évaluer le plan est très important pour le CAWaB et doit être faite.

L'évaluation permettra de savoir ce qui a fonctionné, pas fonctionné, ce qu'il faut faire, pas refaire.

Le CAWaB participera à l'évaluation, mais il y a beaucoup à faire.

Pour le CAWaB, le conseil consultatif wallon peut aussi évaluer le plan.

En Belgique, il y a beaucoup de conseils consultatifs à qui on demande un avis.

Il est dommage que cet avis ne permette pas d'obliger la mise en place de certaines choses. »

Esenca : En Belgique, il y a beaucoup de plans...

Mathieu Angelo : « Il y a beaucoup de plans : femme, handicap...

Ces plans doivent être pensés ensemble.

On peut être femme ET en situation de handicap.

Il faut prendre en compte toutes les réalités, toutes les spécificités.

Ce plan accessibilité wallon prévoit de réaliser un état des lieux de ce qui existe déjà.

C'est important de le savoir, mais il faut aussi aller plus loin pour faire de l'accessibilité une réalité. »

La CAWaB défend l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite – les PMR.

Cawab veut dire Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles.

Plusieurs associations de personnes handicapées se sont mises ensemble pour défendre l'accessibilité.

Mathieu Angelo est le directeur du CAWaB.

L'accessibilité est importante, car cela permet aux PMR de se déplacer, de prendre les transports en commun, l'avion... comme tout le monde.

L'accessibilité c'est aussi avoir accès à un service, comprendre comment il fonctionne, avoir une information claire, adaptée au handicap.

Aujourd'hui, c'est parfois difficile.

Même si le CAWaB est de plus en plus entendu par les politiques, donne des avis, il faut rester attentif pour faire avancer l'accessibilité, qu'elle fasse partie prenante de toutes les politiques.

Handyaccessible

L'ACCESSIBILITÉ, UNE PRIORITÉ!

Au-delà d'un slogan, c'est une réalité. Malgré l'obligation de mise en accessibilité dans la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées, les normes et les législations existantes, les personnes à mobilité réduite rencontrent des difficultés à se déplacer. C'est pourquoi Esenca propose le service Handyaccessible. Riche d'une expérience de plus de 20 ans dans le domaine de l'accessibilité, il propose des solutions concrètes, innovantes et durables.

Handyaccessible

L'équipe de conseillères en accessibilité d'Esenca accompagne les professionnels pour intégrer l'accessibilité dans leurs projets et propose son expertise en accessibilité dans 4 secteurs : les bâtiments, les voiries et espaces extérieurs, et les événements. Le service s'adapte au projet et cela peut prendre différentes formes : conseils, audits, certifications, attestation de conformité, etc.

Notre approche vise l'inclusion de toutes personnes éprouvant une diminution de sa mobilité à un moment de sa vie. Nous analysons les projets pour améliorer l'accessibilité aux sept familles de handicap.

- Les personnes en fauteuil roulant
- Les personnes marchant difficilement
- Les personnes aveugles
- Les personnes malvoyantes
- Les personnes sourdes
- Les personnes malentendantes
- Les personnes avec difficulté de compréhension

Conseils et aménagements raisonnables

Les conseillères en accessibilité proposent leurs conseils et un accompagnement personnalisé, quel que soit le projet. Elles guident afin de prendre la meilleure décision et mettre en place une solution pérenne tout en prenant en compte les problématiques spécifiques (contraintes techniques...).

Expertises

Nos conseillères se rendent sur le site du projet afin d'obtenir des informations précises et ciblées sur l'accessibilité rencontrée. Si le projet est en cours de réflexion, les conseillères peuvent analyser les plans et le cahier des charges.

Suite à cette étude, elles rédigent un cahier de recommandations présentant les points à améliorer, organisés par type de public et/ou suivant la chaîne logique de déplacement SECU-E : stationner, entrer, circuler, utiliser évacuer. Les cahiers de recommandation se basent sur la législation en vigueur et les référentiels d'accessibilité, propres aux domaines pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Une accessibilité pensée en amont de tout projet sera plus facilement intégrée lors de la concrétisation de ce dernier.

Nos formations en accessibilité

Depuis quelques années, Handyaccessible propose plusieurs formations développant tous les aspects de l'accessibilité, tant au niveau architectural que social et organisationnel.

Organisée selon les attentes et les objectifs poursuivis, la formation est modulable dans la durée et combinera savoirs théoriques, partage d'expériences ainsi que des exercices pratiques comme des mises en situation.

Notre collaboration avec Access-i

Access-i est un portail d'information sur l'accessibilité qui permet de qualifier le niveau d'accessibilité d'un espace ouvert au public. Esenca peut expertiser, conseiller, accompagner tous les gestionnaires de bâtiments et de sites ouverts au public, mais également des événements culturels et sportifs. À la suite de ces audits, les résultats sont publiés sur le site internet www.access-i.be, afin d'être consultables par le grand public.

Nos reconnaissances

Esenca et son service Handyaccessible sont reconnus agréés par :

- Access-i en tant qu'auditrices agréées.
- La Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale – Cocof (accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées).
- Agréement SAFAE (Services dont l'Agrément et le Financement dépendent d'une Autorité Etrangère).

En tant que professionnel du secteur, vous avez besoin d'un conseil en accessibilité, vous souhaitez organiser une formation ?

Contactez-nous!

Service Handyaccessible

Esenca.handyaccessible@solidaris.be

☎ 02 515 06 07 - 🌐 www.esenca.be



Le service Handyaccessible

L'accessibilité est une priorité pour Esenca !

Il y a beaucoup de lois accessibilité et inclusion.

Mais les personnes en situation de handicap ont encore beaucoup de mal à se déplacer.

C'est pour cela qu'Esenca propose depuis plus de 20 ans le service Handyaccessible.

Qu'est-ce que c'est ?

Handyaccessible, c'est une équipe de conseillères en accessibilité.

Elles peuvent :

- ➔ conseiller pour rendre par exemple un événement accessible et dire quels sont les aménagements raisonnables à mettre en place.
- ➔ Aller sur le terrain pour voir, par exemple, si un bâtiment est accessible ou pas.
- ➔ travailler avec Access-i pour dire si un événement, un bâtiment est accessible ou pas à toutes les personnes en situation de handicap.



Cela veut dire aux personnes :

- ➔ en fauteuil roulant
- ➔ marchant difficilement
- ➔ aveugles
- ➔ malvoyantes
- ➔ sourdes
- ➔ malentendantes
- ➔ avec difficulté de compréhension

Comme ça, les personnes en situation de handicap savent si elles peuvent se rendre facilement, avec de l'aide ou très difficilement dans un bâtiment, à un festival...

Un festival peut être tout à fait accessible aux personnes en voitures et pas du tout aux personnes avec difficulté de compréhension...

- ➔ donner des formations aux professionnels pour rendre un bâtiment, un événement accessible

Handyaccessible est reconnu et agréé par des organes officiels accessibilité.

Au-delà d'un plan, il faut penser l'accessibilité sur le long terme

Esenca se réjouit qu'un nouveau plan accessibilité en Région wallonne ait été voté par le gouvernement, en concertation avec le secteur de l'accessibilité et spécifiquement le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles. Ce plan est complémentaire à d'autres plans comme le plan fédéral et le plan de relance. Il confirme l'engagement pris par les politiques lors de la déclaration gouvernementale et de la signature de la Convention ONU relative aux droits des personnes en situation de handicap.

Ce plan comporte une 50aine d'actions dont certaines actions sont en cours depuis 2019, comme la campagne sur les chiens d'assistance¹, le plan cadasports², le Plan wallon d'investissement du tourisme³, d'autres sont tout à fait nouvelles et nous saluons leur intégration dans ce plan.

L'accessibilité, un travail sur le long terme

Pour une partie de ses actions, le plan entérine et renforce des mesures déjà existantes. Cependant, il ne peut pas sous-estimer l'ampleur et le financement nécessaires à certaines mesures pour les rendre effectives.

Ainsi, le plan prévoit l'ouverture à l'interprétation en langue des signes auprès de l'ensemble des services publics. Il est donc nécessaire d'avoir des interprètes en langue des signes en nombre suffisant, alors que les demandes actuelles peinent déjà à être couvertes.

En ce qui concerne le logement adapté ou adaptable, Esenca demande à revoir les critères d'octroi d'un logement public, car l'offre n'est déjà pas suffisante face à une demande croissante.

Depuis 2015, le travail pour augmenter l'offre de transports en commun accessible – arrêt, matériel roulant, automate de paiement... – se poursuit.

Une des mesures du plan repose sur la réalisation de cadastre inventaire des bâtiments accessibles à destination des PMR, sur la formation du personnel comme les inspecteurs de l'action sociale, des services publics voiries en accessibilité. Nous nous posons la question de l'information sur le niveau d'accessibilité de ces structures : comment la personne en situation de handicap pourra-t-elle évaluer le niveau d'accessibilité en fonction de sa situation de handicap ?

À l'inverse, dès la déclaration gouvernementale en 2019, l'offre touristique a été fortement soutenue par le Commissariat Général au Tourisme en vue d'informer les personnes en situation de handicap via Access-i. Composé d'auditeurs professionnels de l'accessibilité, l'information récoltée pour chacune des infrastructures, événements ou circuits, veille à enrayer l'auto déclaration de leurs gestionnaires.

Nous soulignons l'initiative de marquer l'engagement « accessibilité » des gestionnaires ou des organisateurs d'événement par la signature d'une charte qui officialise les intentions de mise en accessibilité. Nous regrettons néanmoins que cette charte ne soit pas force de loi et n'engage pas légalement les signataires.

Nous ne pouvons que saluer les mesures prises pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique et l'accès à la formation au travers de la formation du personnel, de l'amélioration des conditions d'examens via des aménagements raisonnables, de la facilitation de la création d'entreprise ou tout simplement de l'accès aux bâtiments et services du Forem.

Installé tout début 2023, le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap est un des maillons concrétisant la concertation du secteur politique avec le secteur du handicap. De nombreuses associations de personnes en situation de handicap y sont présentes et y veilleront. Pour toute question accessibilité, il existe également le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles - CAWaB, concerté lors de l'élaboration de ce plan. Comment ces deux structures vont-elles pouvoir évaluer les mesures du plan avant la fin de la législature ? Comment cela sera-t-il organisé ?

Pour pérenniser certaines actions du plan, de nombreux décrets et législations complémentaires devront être votés. À un an des élections, nous nous inquiétons de savoir si l'ensemble de ces textes législatifs pourront être finalisés avant la fin de la législature, surtout quand on connaît la lourdeur du parcours législatif - lecture des textes, consultations des partenaires du gouvernement wallon, des organes d'avis, etc.

Pour les prochaines élections, le gouvernement actuel prévoit de revoir le code électoral, d'améliorer l'accessibilité des bureaux de vote et l'information, d'augmenter l'offre de transport. Gageons que les électeurs en situation de handicap pourront apprécier ce travail prévu et qu'il rencontre les attentes en matière d'accessibilité.

1 <https://www.aviq.be/fr/sensibilisation-et-promotion/campagnes-de-communication/bienvenue-aux-chiens-d-assistance>

2 <http://www.cadasports.be/CADSPORT/#/home>

3 <https://www.tourismewallonie.be/plan-wallon-dinvestissement-grandes-infrastructures-touristiques>

Ce plan, au travers d'actions concrètes, combat notamment les discriminations subies par les personnes en situation de handicap et vise également à renforcer leur inclusion tout au long de la vie et dans toutes les sphères de la société. Il ne peut pas et ne doit pas être un « one shot », mais bien être reconduit sur le long terme afin que le public concerné puisse en être le premier bénéficiaire.

Le plan comporte différents points, dont un porte sur l'agrément et la reconnaissance de services-conseils en accessibilité. Notre ASBL dispose du service Handyaccessible qui, à ce jour, est reconnu à Bruxelles

et certifié Access-i, mais pas encore en Région wallonne, ce que nous déplorons, alors que le travail d'expertises, d'audit et de certification ne cesse de prendre de l'ampleur.

Nous nous questionnons également sur le budget alloué aux agréments de nouvelles infrastructures et services. Le plan l'a-t-il prévu et estimé ?

Ce plan est un engagement accessibilité que nous suivrons de près et que nous veillerons à évaluer et pérenniser. Il en va de la mise en place d'une réelle accessibilité.



Facile à Lire et à Comprendre

Rendre la société accessible prend plus de temps qu'un plan sur 2 années.

Esenca est contente que ce plan existe.

Les politiques pensent à l'accessibilité.

Il y a 50 actions dans ce plan.

Certaines sont anciennes, d'autres nouvelles.

Il faut de l'argent et prendre le temps nécessaire pour bien réaliser les 50 actions.

Il y a d'autres actions qu'il faut mener ou continuer :

- ➔ plus d'habitations adaptées ou adaptables
- ➔ toujours plus de transports en commun accessibles
- ➔ plus d'interprètes en Langue des Signes
- ➔ rendre plus facile l'accès à l'emploi et à la formation
- ➔ connaître les bâtiments accessibles ou pas

L'accessibilité concerne tout le monde et toutes les politiques :

- ➔ l'emploi
- ➔ l'école
- ➔ les loisirs....

Les actions doivent continuer après 2024.





Esenca Centre, Charleroi et Soignies

Voici le programme été des activités organisées en collaboration avec Liages :

- Jeudi 10 août Voyage 1 jour à Ostende Journée libre - marché hebdomadaire
- Mercredi 16 août 13h -16h : Randonnée à la découverte du « Pays Noir » 15 kms
- Mercredi 16 août 13h -16h : Quizz musical à La Hestre Des chansons... à vous de retrouver les titres et les interprètes
- Vendredi 18 août 13h -16h : Chasse au trésor à Thuin au Bois du Grand Bon Dieu - 5 kms
- Mardi 22 août 9h -14h : Atelier Cuisine - Apéro dînatoire à Marchienne-au-Pont
- Mardi 22 août 9h -14h : Atelier Cuisine - Apéro dînatoire à Marchienne-au-Pont
- Mardi 22 août 14h -16h : Bien être – Relaxation à Charleroi
- Jeudi 24 août à 9h : L'été en balade à Sart-Dames-Avelines 5 ou 8 kms

Inscriptions obligatoires

dès le mardi 6 juin 2023 - ☎ 071/50 78 12 - 814

du lundi au vendredi de 8h à 12h

En cas d'intempérie ou d'inscriptions insuffisantes, nous nous réservons le droit d'annuler ou de postposer l'activité.

Prix adaptés pour les enfants de - 12 ans

Esenca Liège

Radio Papote

Ateliers gratuits de découverte de l'univers audio en groupe de personnes adultes avec et sans handicap et de création de podcasts audio. Il se tient 1 samedi par mois de 13h à 13h30.

Dates 2023 : 30 septembre ; 11 novembre ; 3 décembre ; 20 janvier

Inscription

via bulletin ou en ligne entre le 7 août et le 8 septembre 2023

Activ'toi – Deviens acteur de tes loisirs

Groupe à projets à l'attention d'adultes avec et sans handicap dont l'objectif est de mettre en place des activités de loisirs à créer et vivre ensemble.

Date et horaire : 1 samedi/mois entre octobre et juin

Inscription

via bulletin ou en ligne entre le 7 août et le 8 septembre 2023

Prix : 65€, *en fonction des activités, un supplément pourra vous être demandé, sous réserve de votre accord.

Pep's Kids

Tu es âgé entre 5 à 12 ans avec et sans handicap ? Au programme : des créations extraordinaires, des visites, des découvertes et du sport ! Nous aurons un thème par trimestre et nous allons l'explorer de toutes les manières possibles.

Date et horaire : tous les mercredis, de 14h à 17h, à partir du 13 septembre (en dehors des vacances scolaires)

Prix : 208€ (possibilité de paiement en 3x)

Inscription

via bulletin ou en ligne entre le 7 août et le 29 septembre 2023

Les samedis du sensoriel

Cycle de 10 séances d'activités sensorielles. Pour les enfants de 5 à 18 ans en situation de handicap

Date et horaire : 23 septembre, 21 octobre, 18 novembre, 16 décembre, 13 janvier 2024, 10 février, 16 mars, 20 avril, 25 mai, 15 juin, de 10h à 12h

Prix : 70€ pour 10 séances

Inscription

via bulletin ou en ligne entre le 7 août et le 29 septembre 2023

Esenca Ludo

Le plaisir du jeu, du sensoriel et de la relation. Nous proposons autour du jeu des location, des animations, des sensibilisations.

Prix : 15 €/ 1h d'animation à la ludothèque, 20€/1h d'animation en institution + forfait frais de déplacement (inscriptions à partir du mois de novembre pour l'année 2024)

Stage « Improvis'action »

Tu as 18 ans et plus, avec ou sans handicap, et tu veux participer à des jeux pour t'exprimer, des ateliers créatifs, donner ton avis et faire entendre ta voix.

Date et horaire : du 23 au 27 octobre 2023, de 9h à 16h

Inscription

Inscription: via bulletin ou en ligne entre le 7 août et le 29 septembre 2023

Stage « Vive l'Automne ! »

On a plein d'idées d'activités créa, sportives et culinaires qui vous feront aimer l'automne autant que nous ! Viens nous rejoindre pour découvrir tout cela avec nous si tu as entre 5 et 12 ans avec et sans handicap

Date et horaire : du 30 octobre au 3 novembre (férié le 1^{er} novembre) de 9h-16h

Inscription

via bulletin ou en ligne entre le 7 août et le 29 septembre 2023

Prix : 76€

Pour l'ensemble des activités de Liège, contactez :

Esenca :


☎ 04 341 63 06 (en matinée)


✉ esenca.liege@solidaris.be

Généralement les activités ont lieu à Associations Solidaris - Longdoz, rue E. Remouchamps, 2 à 4020 Liège.


Nos entités territoriales


Brabant

 Rue du Midi, 111 – 1000 Bruxelles


 02 546 14 42

Brabant wallon

 Chaussée de Bruxelles, 5
1300 Wavre

 010 84 96 47


Centre, Charleroi w Soignies

 Place Charles II, 24 – 6000 Charleroi

 071 50 78 14


Liège

 Rue Douffet, 36 – 4020 Liège

 04 341 63 06 (en matinée)


Luxembourg

 Place de la Mutualité, 1 – 6870 Saint-Hubert

 061 23 11 37


Mons Wallonie picarde

 Avenue des Nouvelles Technologies, 24
7080 Frameries
rue du Fort, 48 – 7800 Tournai

 068 84 82 89

Province de Namur

 Chaussée de Waterloo, 182
5002 Saint-Servais

 081 77 78 00

Les Solidarités

Le Festival

Concerts, artistes engagés, animations... venez aux Solidarités ces 25, 26 et 27 août. Nouveauté, cette année, le festival se tiendra sur le site d'Ecolys.

L'accessibilité du site reste au cœur des préoccupations des Solidarités : parking PMR, équipe d'accueil, toilettes adaptées, trois interprétations en chant signé le dimanche.

Pour en savoir plus sur le festival :
www.lessolidarites.be

Appel à bénévoles équipe PMR

Pour assurer un accueil des plus adaptés aux personnes en situation de handicap, Les Solidarités fait appel à des volontaires. Vous voulez rejoindre l'équipe PMR ? Inscrivez-vous sur cette plateforme (lien : <https://lessolidarites.be/infos-pratiques/benevoles/>). Une sensibilisation sera organisée avant le festival pour faire de ce grand événement de l'été, une manifestation qui porte en elle l'espoir d'une société plus juste et plus solidaire !

Pour en savoir plus sur l'appel à volontaire :
<https://event.recrewteer.com/v2/organization/621/event/2094/form/202>

Appel à volontaire pour le projet Handycity®

Handycity® est un label initié par Esenca visant à encourager les communes qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales. Ce label sera remis aux communes en 2024, fin de mandature communale. Pour suivre et soutenir ce projet, le secrétariat général d'Esenca recherche des volontaires pour un **renfort administratif**.

Vous voulez vous investir entre septembre en décembre 2023 dans une démarche citoyenne ?

Cela peut aussi s'inscrire dans le cadre d'un stage scolaire.

Contactez-nous au 02 515 17 56 ou
esenca.handycity@solidaris.be

TOUTES LES INFOS :
www.esenca.be

Défendez vos droits

Faites appel aux assistantes sociales Esenca et à Handydroit®

Esenca se définit comme le **syndicat** des personnes en situation de handicap. Le service **Handydroit®** est un des leviers que vous pouvez actionner auprès de notre ASBL pour défendre vos droits.

En 2021, nous avons traité près de **250 dossiers** et récupéré pour les personnes en situation de handicap un montant de **764.299,26€**. Sur les 5 dernières années, cela représente un montant total de **2 973 973,08 €** et cela, sans compter les dossiers de compensations sociales et fiscales.

Défendez vos droits

Un seul numéro: **02/515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h.
ou via **esenca.contactcenter@solidaris.be**

